

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 mars 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 mars 2022, s'est réuni le **24 mars 2022**, à 18 heures, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT-Jean-philippe PERIES (arrivée 19h20)
 ARZON : Roland TABART
 BADEN : Patrick EVENO
 BRANDIVY : Pascal HERISSON
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE BONO : Yves DREVES
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
 PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Christophe HAZO - Paulette MAILLOT
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUEUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
 ARRADON : Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET jusqu'à son arrivée à 19h20
 ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
 GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h10
 MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLESCOP : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
 PLESCOP : Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 SARZEAU : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
 SENE : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Guy DERBOIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 28/03/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20220324-220324_DEL35-DE

SURZUR : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Vincent ROSSI
VANNES : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
VANNES : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Christine PENHOUE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Ont été excusés :

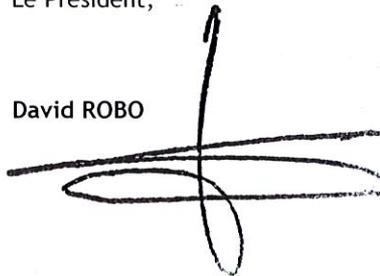
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT

Ont été représentés :

TREDION : Jean-Pierre RIVOAL a été représenté par Jean-Michel CHOQUET

Le Président,

David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops back down and crosses a horizontal stroke that extends to the left. There is a second horizontal stroke below the first one, also extending to the left.

Affichée le 29/03/2022

-35-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

PATRIMOINE, TOURISME ET EVENEMENTIEL

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SENE POUR LA RENOVIATION DU BATEAU « JEAN ET JEANNE »

Monsieur Yves BLEUNVEN présente le rapport suivant :

Dans le cadre des aides au patrimoine, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de l'agglomération pour :

- Des projets de réhabilitation de patrimoines exceptionnels, à conserver et à mettre en valeur
- La création de lieux dédiés à la valorisation et à la sensibilisation des patrimoines, et pouvant accueillir des visiteurs

Le Sinago Jean et Jeanne, construit en 1990, à l'identique du Sinago Jean et Jeanne de 1905, est la propriété de la commune de Séné. Elle en a confié l'exploitation, depuis sa création, à l'association « Un Sinago pour SENE » à des fins patrimoniales, culturelles, et touristiques.

Le « Jean et Jeanne », labellisé « Bateau d'Intérêt Patrimonial » (BIP), est aujourd'hui immobilisé. Des travaux de structure sont nécessaires pour permettre le retour du bateau à la navigation.

La commune de Séné sollicite donc un fonds de concours pour réaliser les travaux et changer huit éléments structurels, pour un montant estimé à 28 000 € HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien au patrimoine exceptionnel mis en place par l'agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 20 %, soit 5 600 €.

La Région Bretagne et le Conseil Départemental sont également sollicités respectivement à hauteur de 5 600 € et 9 800 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la Population du 17 mars 2022, il vous est proposé :

- *d'attribuer un fonds de concours de 5 600,00 € à la commune de SENE, pour la rénovation du Sinago Jean et Jeanne ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Séné et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ